

## Office cantonal AI du Valais

---

### **Liste publique des experts et centres d'expertises mandatés dans l'assurance-invalidité – 2022**

sur la base de l'art. 41b du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI)

---

1<sup>er</sup> mars 2023

## Introduction

Le Développement continu de l'AI, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a permis de mettre en œuvre différentes mesures visant à améliorer la transparence pour les assurés en ce qui concerne les expertises et leur attribution.

Depuis 2023, les offices AI publient chaque année une liste des experts et des centres d'expertises qu'ils ont mandatés pour des expertises médico-assurantielles<sup>1</sup>. Chaque office AI publie le 1<sup>er</sup> mars ses données pour l'année civile précédente<sup>2</sup>. Sur la base des listes des offices AI, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) publie ensuite, le 1<sup>er</sup> juillet, une vue d'ensemble pour toute la Suisse.

Grâce à ces listes, les assurés disposent des informations suivantes concernant les experts et les centres d'expertises mandatés par un office AI : nombre de mandats d'expertise, incapacités de travail attestées dans le domaine de l'activité lucrative et (le cas échéant) dans celui des travaux habituels, force probante des expertises devant les tribunaux et rémunération annuelle pour l'activité d'expertise.

Les indications contenues dans les listes ci-dessous font référence, dans l'ordre :

- aux expertises monodisciplinaires (effectuées par un seul expert) ;
- aux expertises bidisciplinaires (effectuées par deux experts ou par des centres d'expertises) ;
- aux expertises pluridisciplinaires (effectuées par des centres d'expertises) ;
- à la rémunération des expertises mono- et bidisciplinaires.

Comme cela a déjà été expliqué, les offices AI saisissent les informations et données par année civile et les publient le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante. La conséquence de cette manière de procéder est que toutes les données ne sont pas nécessairement reliées entre elles. Par exemple, si un office AI rémunère au cours de l'année x+1 une expertise qui a été mandatée et rédigée au cours de l'année x, la rémunération apparaîtra pour l'année x+1. Dans ce cas, il existe un décalage temporel entre la saisie de l'expertise (mandat et résultat) et sa rémunération. Les indications relatives à la force probante des expertises devant les tribunaux concernés peuvent être saisies avec un décalage encore temporel plus important.

Les incapacités de travail attestées par les expertises sont indiquées dans les listes de manière échelonnée (0-10 %, 11-20 %, 21-30 %, etc.) ; pour les expertises bi- et pluridisciplinaires, il est tenu compte du résultat de l'évaluation consensuelle.

Pour l'année civile 2022, les différentes colonnes de la liste permettent d'extraire, pour chaque expert, par ordre alphabétique, les informations suivantes en plus de son nom, de sa discipline et de son adresse :

**Expertises mandatées** : nombre de mandats d'expertises que l'expert a reçus de l'office AI en 2022.

**Incapacités de travail attestées dans l'activité habituelle et dans une activité adaptée (ainsi que, le cas échéant, dans les travaux habituels ou le ménage)**<sup>3</sup> : il s'agit des résultats des expertises envoyés par l'expert à l'office AI en 2022. Il peut s'agir des résultats de mandats attribués au cours de l'année précédente.

---

<sup>1</sup> Art. 57, al. 1, let. n, LAI et art. 41b RAI

<sup>2</sup> Depuis 2023, les offices AI saisissent les données de manière centralisée, ce qui permettra d'améliorer encore leur qualité à l'avenir.

<sup>3</sup> Le fait de saisir les données par année civile peut conduire à ce que le nombre d'indications relatives aux incapacités de travail attestées soit supérieur au nombre d'expertises mandatées. Le nombre d'incapacités de travail attestées peut également être inférieur à celui des expertises mandatées si l'office AI n'a pas encore reçu toutes les expertises qu'il a mandatées en 2022.

**Force probante des expertises ayant fait l'objet d'une décision judiciaire entrée en force** : l'office AI peut, sur la base des jugements entrés en force et qui lui sont communiqués, indiquer la force probante de l'expertise effectuée au cours de la procédure d'instruction et qui a servi de base à sa décision. En raison de la durée des procédures, il est possible que ces expertises soient déjà relativement anciennes.

**Rémunération** : il s'agit du montant total que l'expert a reçu de l'AI en 2022 pour l'ensemble de ses expertises. Ce montant peut inclure la rémunération d'expertises que l'expert avait envoyées à l'office AI l'année précédente, mais qui n'ont été rémunérées qu'en 2022.







## Office cantonal AI du Valais - 2022

## Annexe : Rémunération des expertises mono- et bidisciplinaires

Nom	Prénom	Rue et numéro	NPA	Lieu	Rémunération en CHF
asim Begutachtung Universitätsspital Basel		Petersgraben 4	4031	Basel	963
BEM Riviera Sàrl		Place du Marché 8	1820	Montreux	44'409
Betz	Christophe	Rue Abraham-Gevray 6	1201	Genève	64'945
Bloesch	Daniel	Frohburgstrasse 20	4600	Olten	7'600
Bressy	Frédéric	Place du Marché 8	1820	Montreux	79'528
Brinken	Jens	Avenue de la Gare 36	1003	Lausanne	21'201
Bucher	Markus	Leonhardsgraben 36	4051	Basel	15'631
Büschel	Ingo Alexander	c/o Praxis Canela, Kirchbergstrasse 97	3400	Burgdorf	500
Canela	Carlos	c/o Praxis Canela, Waldeckweg 24	4102	Binningen	2'967
CEMed SA		Avenue Perdtemps 15	1260	Nyon	80'058
CEMEDEX S.A.		Rue des Pilettes 1, Case postale 143	1701	Fribourg	6'540
Centre d'Expertise Médicale de Lancy - CEML		Rte de Chancy 59c	1213	Petit - Lancy	61'556
Centre Médical de Vernier		Rue du Village 47	1214	Vernier	97'640
Chappaz	Isabelle	Rue du Rhône 16	1860	Aigle	4'996
Colomb	Etienne	Cabinet d'expertise médicale "Les Cèdres" Route Cantonale 107	1025	Saint-Sulpice	11'017
Dr. Christian Fricke & Co. GmbH		Hauptstr. 5	6045	Meggen	26'966
Etienny	Guillaume	Avenue de la Gare 14	1800	Vevey	15'804
Hajdu	Anna	Steinenring 52	4051	Basel	6'419
Imhof	Ursula	Impasse Aurore 3	3960	Sierre	16'047
Inselspital Bern		Freiburgstr. 18	3010	Bern	1'671
IPP Institut für Psychiatrie und Psychotherapie Bern AG		Waisenhausplatz 25	3011	Bern	5'407
Kuntze	Marcus Frederik	Schauplatzgasse 23	3011	Bern	3'209
Liberek	Christophe	Cabinet médical , Avenue de la gare 30	1950	Sion	6'419
Liesch	Andreas Walter	Hartbertstrasse 9	7000	Chur	3'209
Liesch	Martin	PraxisSchiers, Tersierstrasse 7	7220	Schiers	2'967
Lührssen	Hanno	Feldstrasse 14, Postfach 2065	8401	Winterthur	3'209
Magnolias Sàrl		Avenue du Grand St-Bernard 8	1920	Martigny	3'209
Ochsenbein	René	Grossmünsterplatz 9	8001	Zürich	3'209
Pfeifer	Philippe	Murtenstrasse 21	3010	Bern	4'623
Rondi	Céline	Rue Saint-Jean 10	1260	Nyon	5'394
Séchaud	Marc-Charles	Rue Beau-Séjour 12	1003	Lausanne	95'252
Simonazzi	Stéphane	Chemin des Dents-du-Midi 46	1860	Aigle	38'702
SMAB AG Bern		Effingerstrasse 55	3008	Bern	22'830
Swiss Expertises Médicales Sàrl		Rue de la Monneresse 3	1860	Aigle	38'719
ZIB TRIBASTONE GmbH		Spitalgasse 26	3011	Bern	35'437
ZURZACH Care Rehaklinik Bad Zurzach		Quellenstrasse 34	5330	Bad Zurzach	4'250